

**COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE****ARRETE N° 046/2020**

**OBJET :**        **Règlementation de la circulation et du stationnement**  
                  **20b Chemin du Rat**  
                  **branchement gaz**

---

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société TSG du 14 février 2020.

**CONSIDERANT** qu'il va être entrepris une tranchée au droit du 20b Chemin du Rat pour un branchement gaz.

**CONSIDERANT** qu'il importe de régler la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers.

**CONSIDERANT** que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

**A R R E T O N S**

**ARTICLE 1 :** Du lundi 16 mars 2020 au vendredi 20 mars, la chaussée sera rétrécie au droit du 20b Chemin du Rat.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera régulée manuellement.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 4 :** Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société TSG, 8 Allée Bernard Palissy, 69780 MIONS

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 09 mars 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

